

**ARRÊTÉ N° ARR\_2022\_0767\_PV4\_RD 326\_MENETRUX EN JOUX- DOUCIER**  
Portant permission de voirie sur une Route Départementale  
(fibre très haut débit - phase 2)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** La demande en date du 13 juillet 2022 par laquelle l'entreprise Eiffage Energie Système TSE, demeurant rue Mario et Monique Piani- 69480 AMBERIEUX représentant le **CD 39 Aménagement Numérique** demeurant 17, rue Rouget de Lisle- 39000 LONS LE SAUNIER sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement de fibre optique dans l'emprise de la Route Départementale n° 326, 39130 Ménétrux-en-Joux et Doucier ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE INFRA** le 4 février 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU** l'état des lieux ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 AUTORISATION**

La société ALTITUDE INFRA est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD326 - communes de Ménétrux-en-Joux et Doucier, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Ces infrastructures comprennent : 6680ml d'artère souterraine et 1 chambre L2T.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de Champagnole) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

### **ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

#### **Implantation et ouverture du chantier**

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Sur la commune de Doucier :

Une tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR0+0655 au PR 4+0932.

Sur la commune de Ménétrux-en-Joux :

Une tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR 4+0932 au PR 7+0335.

Une chambre L2T sera implantée sous accotement au PR 7+0335.

#### **Mode opératoire**

- **TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT :**

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée:

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

Tranchée ouverte sous chaussée souple - tous réseaux, implantée sous accotement ou dépendances, à une distance > à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, stockage des matériaux.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement avec les matériaux extraits.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 règlement de voirie susvisé.

#### **Dépôt de matériaux et de matériel**

Les matériaux et matériels nécessaire aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 326 avec l'accord du service gestionnaire.

#### **Remise en état**

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

### **ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER**

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

### **ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP**

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

### **ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT**

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 2 mois . Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

## ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

## ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

## ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagne, à l'adresse suivante : ARD de Champagne - 22, rue Gédéon David - BP 28 - 39301 Champagne cedex.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

Les communes de Ménétrux-en-Joux et

Doucier pour information

L'ARD de Champagne pour classement

### Signature de l'arrêté



7.8 – Schémas types de remblaiement des tranchées par type de réseau et de structure

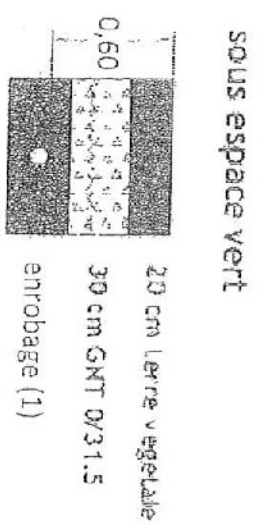
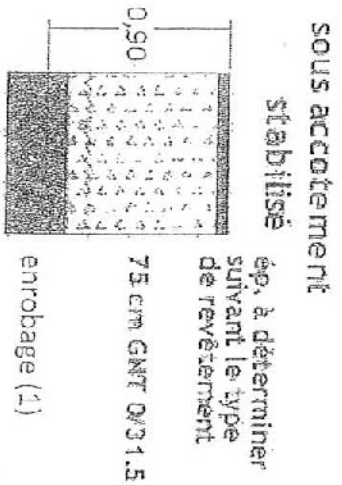
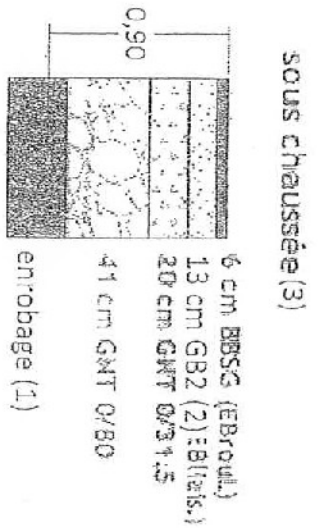
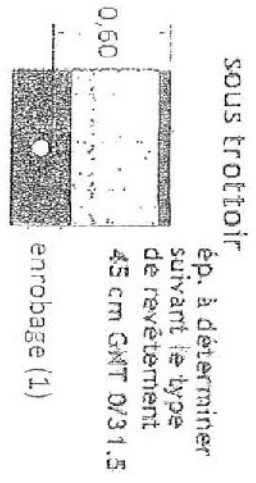
**Réseau Secondaire**  
**Tranchée dans le domaine public**  
**routier départemental**  
**chaussée souple**



Profondeur des canalisations et réseaux :

Les canalisations ou réseaux divers seront posés, sauf dérogation, de façon à ce que la distance entre la génératrice supérieure et la surface du sol ne soit pas inférieure à :

- 0,90 m sous chaussée ou sous accrochement
- 0,60 m sous espace vert ou sous trottoir en agglomération



- (1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieure de la canalisation
  - (2) sur les sections non renforcées, le pétitionnaire pourra utiliser de la GNT O/31.5 après accord du gestionnaire de la voie
  - (3) distance minimale du bord de chaussée: 1,20 m
- dispositif avertisseur

après accord du gestionnaire de la voie.  
 dispositif avertisseur

# Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

**Gestionnaires des réseaux routiers**

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 039-223900010-20220801-ARR\_2022\_0767-AR

N° 14023\*01

## Le demandeur

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : Fiévé Prénom : Hugo  
Dénomination : Eiffage Energie Systèmes TSE Représenté par :  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Rue Mario et Monique Piani  
Code postal 69480 Localité : Ambérieux Pays : France  
Téléphone 06 69 49 25 83 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : hugo.fieve @ eiffage.com

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CD39 Aménagement Numérique Prénom : Sabri Aziz  
Adresse Numéro : 17 Extension : ..... Nom de la voie : Rue Rouget de Lisle  
Code postal 39000 Localité : Lons Le Saunier Pays : France  
Téléphone 03 84 87 42 57 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : asabri @ jura.fr

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : RD326 (TRC06)  
Code postal 39130 Localité : Songesson  
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : .....  
Référence cadastrale : Section(s) : ..... Parcelle(s) : ..... Lieu-dit : .....

## Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	..... mètres	..... mètres	..... mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  Création de Génie Civil pour passage de la fibre optique

Date prévue de début d'application ..... Durée d'application (en jours calendaires) : .....

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le 01-08-2022

**SLO**

ID : 039-223900010-20220801-ARR\_2022\_0767-AR

## Dépôt ou stationnement <sup>(2)</sup>

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
Autres (à préciser)  : .....

## Saillie ou surplomb <sup>(2)</sup>

Largeur : de la voie \_\_\_\_\_ mètres de la saillie \_\_\_\_\_ mètres  
des trottoirs \_\_\_\_\_ mètres Hauteur sous saillie \_\_\_\_\_ mètres

## Aménagement d'accès <sup>(2)</sup>

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau \_\_\_\_\_ millimètre Longueur \_\_\_\_\_ mètres  
Distance par rapport à l'axe de la chaussée \_\_\_\_\_ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement \_\_\_\_\_ mètres

## Ouvrages divers <sup>(1)</sup>

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
Autres (à préciser)  : .....

## Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

### 1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup> <sup>(3)</sup> Photos

### 2 - Pièces complémentaires par nature de demande

#### 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

#### 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

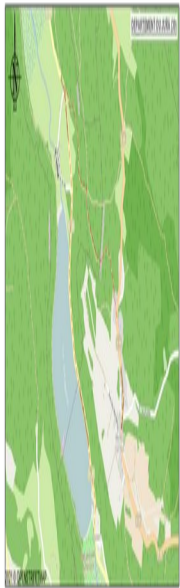
Fait à : ... Le : 13/07/2022

Nom : Fiévé Prénom : Hugo Qualité : Responsable BE





DÉPARTEMENT DE RESEAUX PUBLICS DE TYPE FIBRE TO THE HOME (FTTH)  
 SUR LE DÉPARTEMENT DU JURA



PLAN DE ROUTE

**LEGENDE**

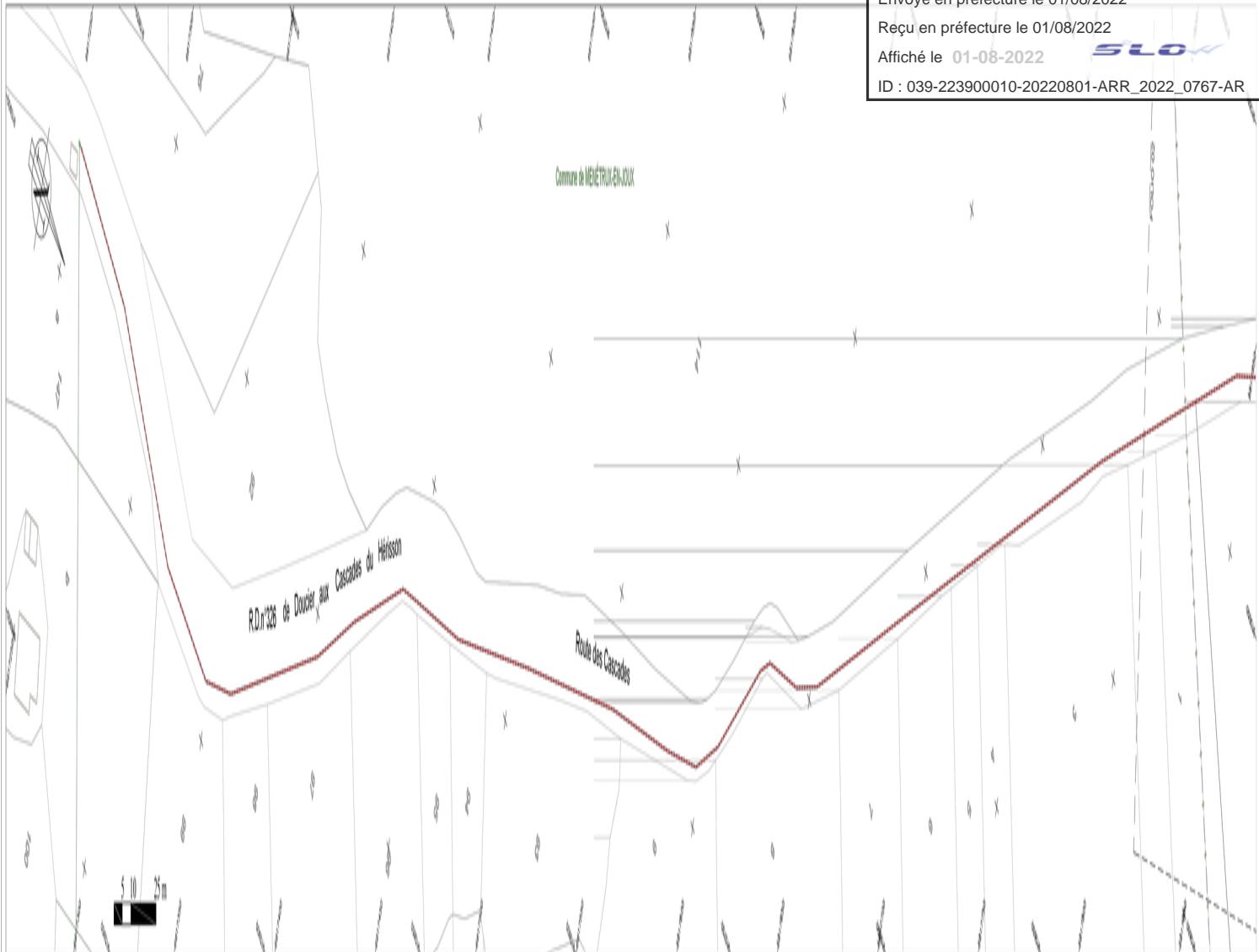
SYMBOLES	REMARQUES
[Symbol]	Cable optique (FTTH)
[Symbol]	Cable optique
[Symbol]	Cable coaxial (CC)
[Symbol]	Cable cuivre (CC)
[Symbol]	Trou pour
[Symbol]	Trou RIVE
[Symbol]	Trou avec CC
[Symbol]	Trou RIVE
[Symbol]	Trou avec CC
[Symbol]	Trou RIVE
[Symbol]	Trou avec CC
[Symbol]	Zone à
[Symbol]	M
[Symbol]	M

**SYMBOLS**  
 (0,30 - 0,60) Spécifier la classe de fibres optiques  
 (0,30 - 0,60) Spécifier la classe de fibres optiques  
 (0,30 - 0,60) Spécifier la classe de fibres optiques

**SYMBOLS**  
 (0,30 - 0,60) Spécifier la classe de fibres optiques  
 (0,30 - 0,60) Spécifier la classe de fibres optiques  
 (0,30 - 0,60) Spécifier la classe de fibres optiques

**COUPES DE TRANCHÉES**





Commune de la	COMMUNE DE MÈMETREUX-ECHOUX
Code postal	COUPES
Fonction / Date	PROJ. 2022 10
Intitulé / Auteur	RD n°128 de Doucier aux Cascades du Hérisson <span style="color: red;">GDF</span>

Nom	0000000
Adresse	Rue de Fontaines (32)
Type	Projet FTTH

**PROJET**







DEPOTEMENT DE RESEAU PUBLICS DE TYPE FIBRE TO THE HOME (FTTH)  
 SUR LE DEPARTEMENT DU JURA

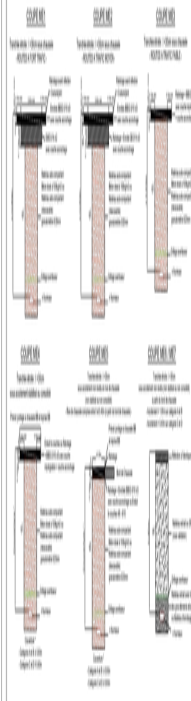


PLAN DE ROUTE

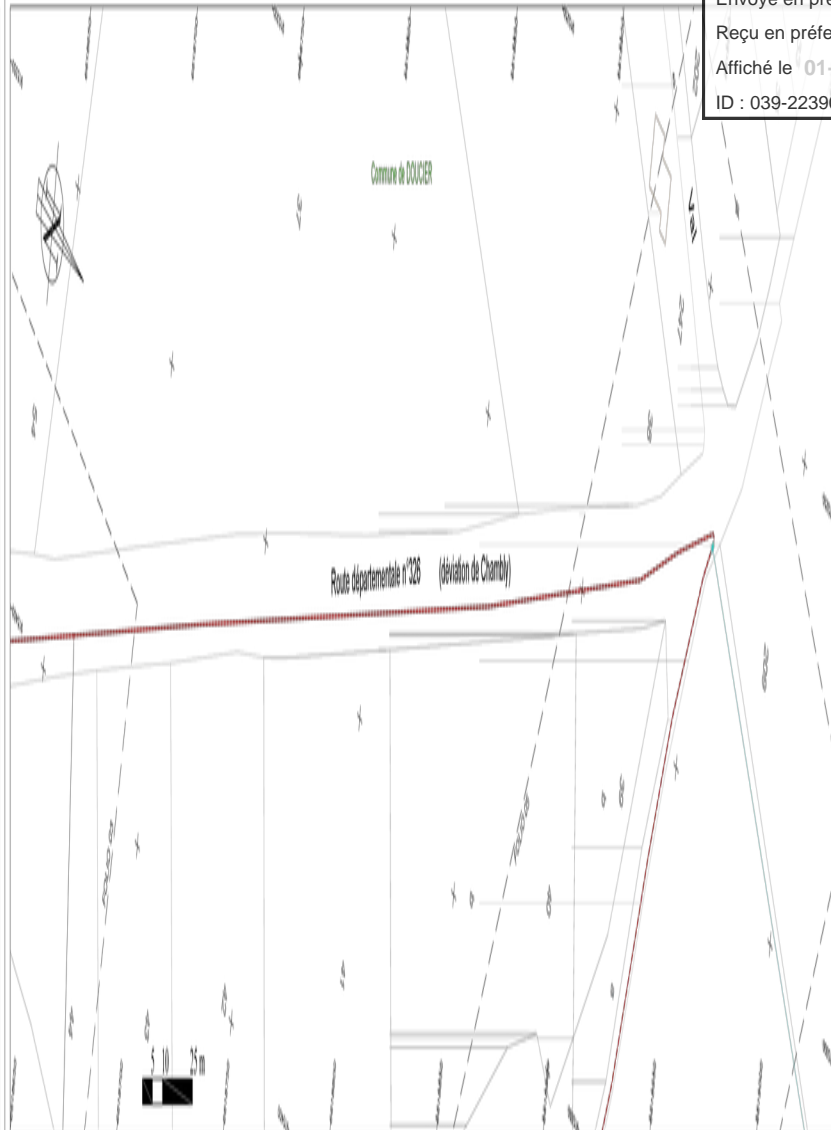
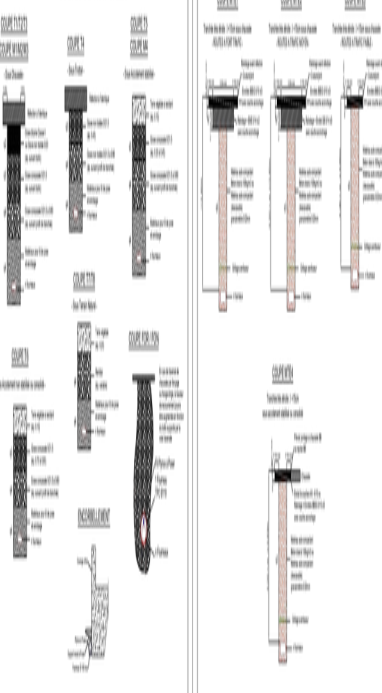
1	Phase de projet	06/2022	08/22	
Abs	Validation	01/23	05/23	08/23
Version :	PRO_00000010_0_3_001	06/22	06/22	06/22
	L/D/R	PRO	04/18	

LEGENDE

RESEAUX	RESEAUX ALTES
Cable (cable) 11/42	Logiciel
Cable ADSL	Leser optique externe
Cable internet FTTH	Logiciel de gestion des réseaux
Cable FTTH	Câble fibre
	Édifice
	Élévation
	Topographie
	Couche cartographique
	Couche terrain
	Fibre
	Tronçon câble FTTH
	Tronçon câble FTTH



COUPES DE TRANCHÉES



	COMMUNE DE CHAMPAGNY
	COUPE
	17604/104/10
	02026 / Route Départementale 136
	001/000000

CHAMPAGNY  
 Route Départementale 136  
 LT CDN  
 P.01/2022



DEPARTEMENT DE RESEAU PUBLICS DE TYPE FREE TO THE HOME (FTTH)  
 SUR LE DEPARTEMENT DU JURA



PLAN DE ROUTE

1	Phase de plan	02/08/2022	08h	03h
2	Validation	05/08/2022	10h	10h

Version : **PRO\_20220801\_01\_001**  
 Echelle : 0/10 / 10/10  
 Date : 01/08

### LEGENDE

**RESEAU FTTH**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU EXISTANT**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'EAU**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'EGOUT**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'ÉLECTRICITÉ**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'ÉLECTRICITÉ**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'ÉLECTRICITÉ**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'ÉLECTRICITÉ**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'ÉLECTRICITÉ**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

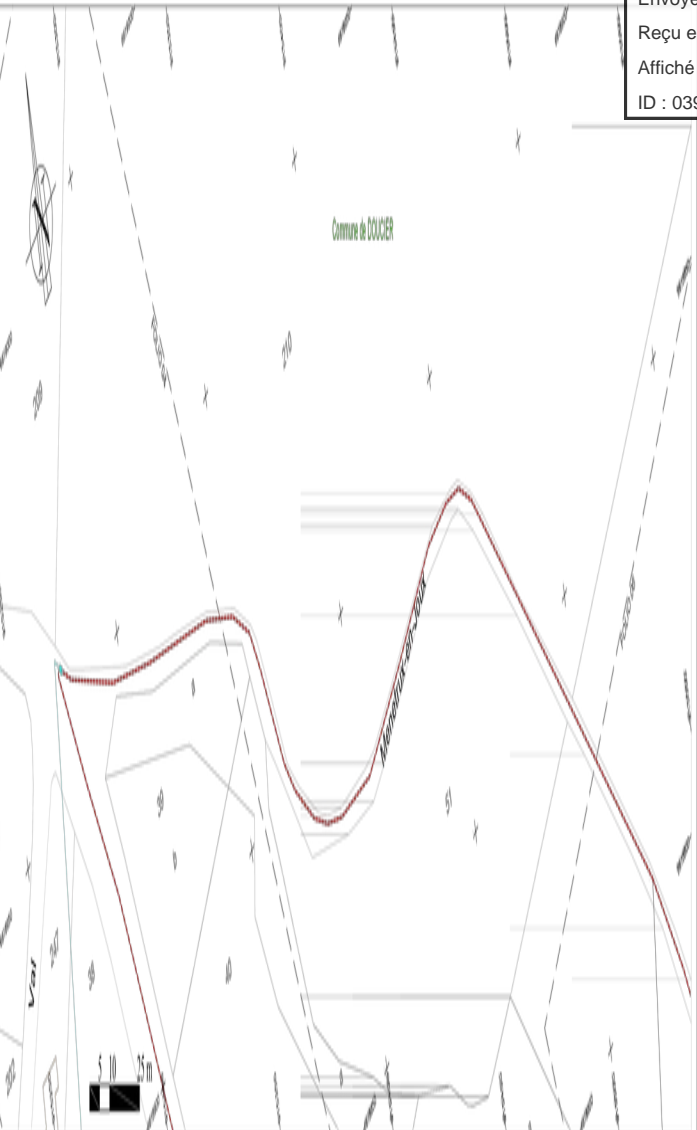
**RESEAU D'ÉLECTRICITÉ**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

**RESEAU D'ÉLECTRICITÉ**

- Canalis (projet) (L1-42)
- Canalis (RSE)
- Canalis (sûreté)
- Canalis (R2)

### COUPES DE TRANCHÉES



Coordonnées site	COORDONNÉES DU JURA
Coup Type	COUPES
Formes / Large	1000x200 / 60
Usages / Altitude	PROJETS / Commune de Doucer

Nom	COUPES
Adresse	Rue Deschamps 258
Type	Projet
Etat	LT / 001



Mairie de  
**Jura**



Mairie de  
**EIFFAGE**  
INDUSTRIE SYSTEMES

DEPARTEMENT DE RESEAU PUBLICS DE TYPE FREE TO THE HOME (FTTH)  
 SUR LE DEPARTEMENT DU JURA

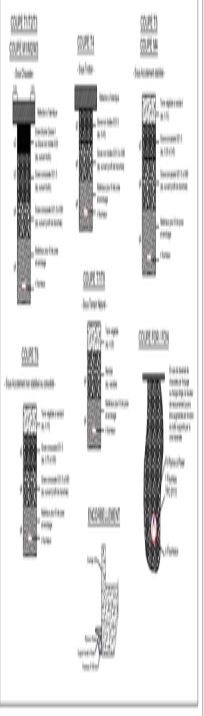
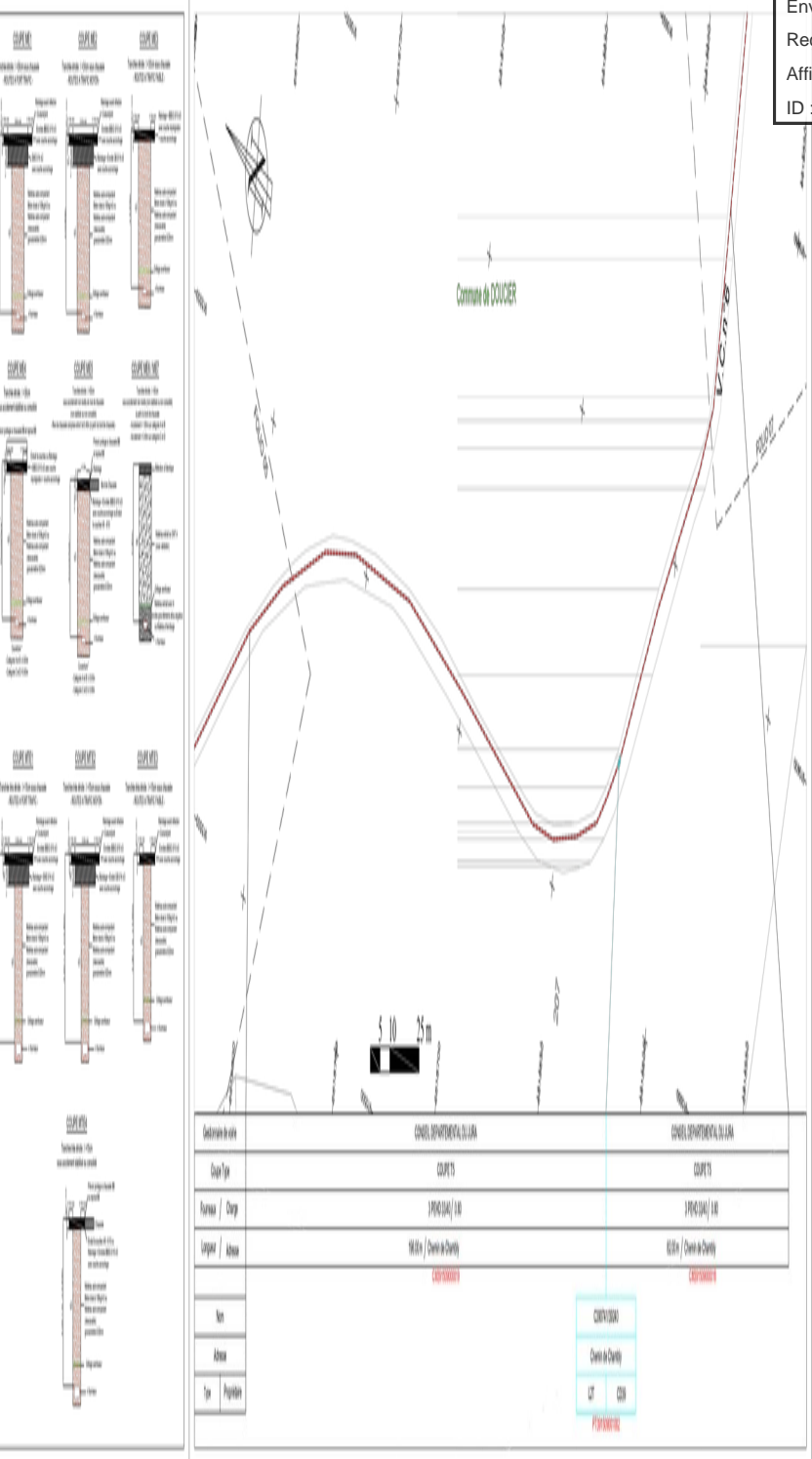


PLAN DE ROUTE


### LEGENDE

<p><b>RESEAU FTTH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Cable en creux (17x125)</li> <li> Cable en fosse</li> <li> Cable en creux 200</li> <li> Cable en creux 300</li> <li> Fibre en creux</li> <li> Fibre en fosse</li> <li> Fibre en creux 200</li> <li> Fibre en creux 300</li> <li> Fibre en creux 400</li> <li> Fibre en creux 500</li> <li> Fibre en creux 600</li> <li> Fibre en creux 800</li> <li> Fibre en creux 1000</li> </ul> <p><b>RESEAU FTTB</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Cable en creux (17x125)</li> <li> Cable en fosse</li> <li> Cable en creux 200</li> <li> Cable en creux 300</li> <li> Cable en creux 400</li> <li> Cable en creux 500</li> <li> Cable en creux 600</li> <li> Cable en creux 800</li> <li> Cable en creux 1000</li> </ul>	<p><b>RESEAU FTTH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Cable en creux (17x125)</li> <li> Cable en fosse</li> <li> Cable en creux 200</li> <li> Cable en creux 300</li> <li> Cable en creux 400</li> <li> Cable en creux 500</li> <li> Cable en creux 600</li> <li> Cable en creux 800</li> <li> Cable en creux 1000</li> </ul> <p><b>RESEAU FTTB</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Cable en creux (17x125)</li> <li> Cable en fosse</li> <li> Cable en creux 200</li> <li> Cable en creux 300</li> <li> Cable en creux 400</li> <li> Cable en creux 500</li> <li> Cable en creux 600</li> <li> Cable en creux 800</li> <li> Cable en creux 1000</li> </ul>
---	---

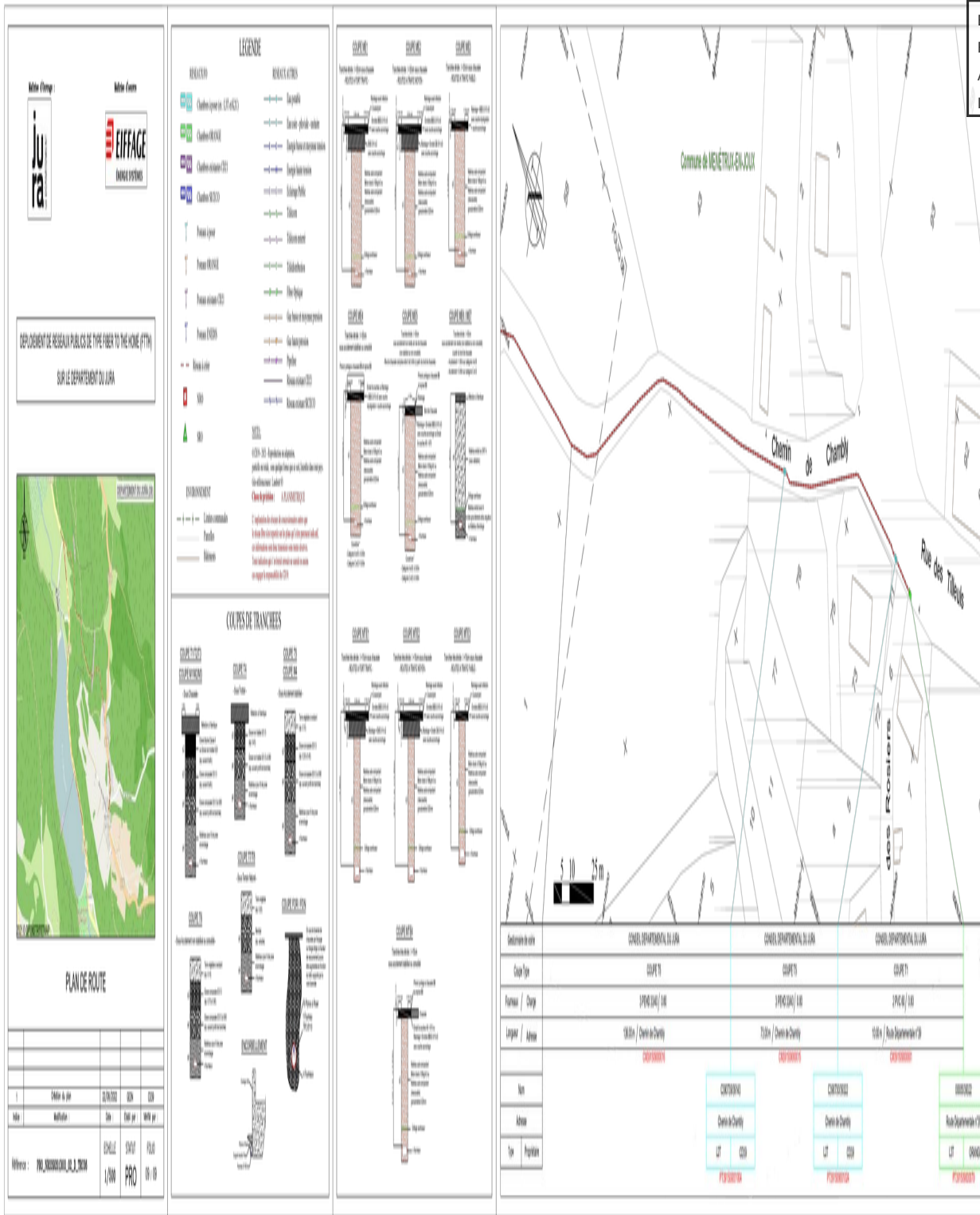
### COUPES DE TRANCHÉES









DÉPARTEMENT DES RESEAUX PUBLICS DE TYPE FIBER TO THE HOME (FTTH)  
SUR LE DÉPARTEMENT DU JURA



PLAN DE ROUTE

	Mètre à jour	ETAT	SEN	CO
Etat	Actualité	Sen	Stat pr	Stat pr
Version :	PRO_MARSHALL_01_2024	CHENIL	SDR/13	PRO
	1/00	PRO	01/10	